



Le 19 mars 2021, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL), légalement convoqué, s'est rassemblé à la Salle Emmanuel Chabrier de la commune de la Membrolle-sur-Choisille, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Président.

Présents :

M. Sébastien MARAIS, M. Bertrand RITOURET, M. Cédric DE OLIVEIRA, Mme Hédia GHANAY, M. Antoine TRYSTRAM, M. Emmanuel DUMENIL, M. Jacques LEMAIRE, Mme Joëlle DANIEL, M. Michel HIRTZ, M. Christophe LOYAU-TULASNE, M. Ludovic BOURDIN, Mme Sylvie POINTREAU, M. Didier THEME, Mme Karine BARTHELEMY, Mme Caroline BOILLE, Mme Axelle TREHIN, M. Christian VRAIN (suppléant).

DATE DE LA CONVOCAATION

12 mars 2021

DATE D’AFFICHAGE

12 mars 2021

Pouvoir(s) :

M. Gérard DAVIET a donné pouvoir à M. Sébastien MARAIS.
M. Bruno FENET a donné pouvoir à M. Emmanuel DUMENIL.
M. Benoit BARANGER a donné pouvoir à Mme Hédia GHANAY.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 33

Présents :

17

Absents excusés :

Mme Régine HINET, M. Philippe CLEMOT, Mme Mélanie FORTIER, Mme Céline DELAGARDE, M. Michel GILLOT, M. Régis SALIC, Mme Armelle AUDIN, Mme Betsabée HAAS, M. Grégory PODDA, Mme Isabelle MELO, Mme Pascale DELAUNAY, Mme Nathalie GUENAUULT, M. Arnaud TURMINEL, Mme Marie-Christine DE SAINT SALVY.

Secrétaire de séance : Mme Hédia GHANAY

DELA 037 151 002 / 2021 – 7.1

FINANCES : Vote du Compte Administratif 2020

Le Comité Syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,
Vu le Compte de Gestion 2020,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 18, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

(Monsieur Sébastien MARAIS, Président, absent de la salle de conseil, ne prend pas part au vote, emportant avec lui le pouvoir de Monsieur Gérard DAVIET)

Décide

Article 1 : sous la présidence de Monsieur Bertrand RITOURET, Vice-Président, d'approuver le Compte Administratif 2020 du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL) qui peut se résumer ainsi :

Solde d'exécution de la section de fonctionnement	+ 236 475,40 €
Solde d'exécution de section d'investissement	- 6 934,94 €
SOLDE D'EXECUTION	+ 229 540,46 €

Article 2 :

d'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 26 mars 2021

ANVAL
(Syndicat Mixte des Affluents
Nord Val de Loire)
Siège social : Place de l'Europe
37370 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Le Président,
Sébastien MARAIS

